

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 17.12.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 10.12.2024

* RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· **Nom du produit : Robbyrob Kühlerfrostschutz R11 blau**

· **UFI:** VAE0-M0RS-W00U-C1PQ

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Emploi de la substance / de la préparation :** Antigél

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· **Producteur/fournisseur :**

Walter Schmidt Chemie GmbH

Kurfürstendamm 119

D - 10711 Berlin

Tel.: +49 (0) 30 890498-0

Fax: +49 (0) 30 890498-77

Info@walter-schmidt-chemie.de

· **Service chargé des renseignements :**

Département de l'assurance qualité :

+49 (0)35433 / 59 44 - 110

labor@walter-schmidt-chemie.de

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

INRS / ORFILA (24 / 7)

Tel. +33 (0) 1 45 42 59 59

<http://www.centres-antipoison.net>

* RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS08 danger pour la santé

STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les reins à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Ingestion.



GHS07

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· **Pictogrammes de danger**



GHS07 GHS08

· **Mention d'avertissement** Attention

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :**

éthane-1,2-diol

· **Mentions de danger**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 17.12.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 10.12.2024

Nom du produit : Robbyrob Kühlerfrostschutz R11 blau

(suite de la page 1)

H373 Risque présumé d'effets graves pour les reins à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Ingestion.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications complémentaires :

Les emballages qui seront distribués au grand public doivent être munis, indépendamment de leur contenance, d'une indication de danger détectable au toucher selon EN ISO 11683.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT** : Non applicable.

· **vPvB** : Non applicable.

Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description :

Mélange des substances nommées ci-après avec des produits secondaires pour lesquels un marquage n'est pas obligatoire.

Composants contribuant aux dangers :

CAS: 107-21-1 EINECS: 203-473-3 Numéro index : 603-027-00-1 Reg.nr.: 01-2119456816-28-X	éthane-1,2-diol STOT RE 2, H373; Acute Tox. 4, H302	50 - 100%
CAS: 12045-78-2 EINECS: 215-575-5 Reg.nr.: 01-2119970730-37-X	Tétraborate de potassium tétrahydraté Repr. 2, H361 Limite de concentration spécifique: Repr. 2; H361: C ≥ 6,8%	0 - ≤ 1%
CAS: 29385-43-1 EINECS: 249-596-6 Reg.nr.: 01-2119979081-35/X	méthyl-1H-benzotriazole Repr. 2, H361d; Aquatic Chronic 2, H411; Acute Tox. 4, H302	≥ 0 - < 0,25%

· **Indications complémentaires** : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

· **Indications générales** : En cas de symptômes ou en cas de doute consulter un médecin.

· **après inhalation** : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

après contact avec la peau :

Laver à l'eau et au savon.

En cas de maux persistents consulter un médecin.

Se déshabiller immédiatement vêtement souillé et imprégné.

Laver les vêtements contaminés avant leur réutilisation.

après contact avec les yeux :

Laisser ouvert les paupières et les rincer au moins 15 minutes avec de l'eau propre et courante.

En cas de port de lentilles de contact, retirez-les si possible.

En cas de maux persistents consulter un médecin.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 17.12.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 10.12.2024

Nom du produit : Robbyrob Kühlerfrostschutz R11 blau

(suite de la page 2)

- **après ingestion :**

- Rincer la bouche et boire ensuite abondamment d'eau.

- Consulter un médecin.

- Présenter cet emballage ou cette étiquette.

- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

- Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Risques :** Danger d'atteinte des reins.

- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

- Commencer une thérapie symptomatique.

* RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**

- **Moyens d'extinction :**

- Poudre d'extinction, mousse ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

- Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.

- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

- l'inhalation de vapeurs dues à la combustion peut entraîner des dommages sérieux pour la santé.

- Peut être dégagé en cas d'incendie :

- Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

- Composés de bore

- En cas de combustion incomplète formation de monoxyde de carbone est possible.

- **5.3 Conseils aux pompiers**

- **Équipement spécial de sécurité :**

- Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant et un vêtement de protection totale.

- **Autres indications**

- Eloignez des produits stockés de la zone d'incendie, si possible.

- Refroidir des récipients fermés près du foyer d'incendie avec jet d'eau atomiseur.

- Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

- Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre, doivent impérativement être

- éliminés conformément aux directives administratives.

* RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

- Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés

- Eviter contact avec la peau, les yeux et les vêtements .

- Ne pas respirer la vapeur.

- Veiller à une aération suffisante

- Mettre les personnes en sécurité.

- **Pour les non-secouristes** Eviter le contact avec le produit.

- **Pour les secouristes** Porter un vêtement personnel de protection

- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

- Ne pas laisser pénétrer dans les canalisations, les sols ou les eaux.

- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

- Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel).

- Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

- Assurer une aération suffisante.

- Compléter par un nettoyage à l'eau.

- **6.4 Référence à d'autres rubriques**

- Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

- Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 17.12.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 10.12.2024

Nom du produit : Robbyrob Kühlerfrostschutz R11 blau

(suite de la page 3)

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Assurer une aération suffisante.
- Porter un équipement de protection individuelle approprié.
- Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
- Eviter le dégagement d'aérosols.

Préventions des incendies et des explosions:

- Stocker à distance des sources d'ignition ou de feu ouvert.

Manipulation :

- Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser
- Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols
- Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
- Eviter tout contact prolongé et intensif avec la peau

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage :

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

- Ne conserver que dans le fût d'origine.
- Fermer bien des récipients ouverts et stocker les debout afin d'éviter qu'ils s'écoulent.

Indications concernant le stockage commun :

- Ne pas stocker avec des produits comburants ou spontanément inflammables.
- Stocker à l'écart des produits alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux.

Autres indications sur les conditions de stockage :

- Protéger du rayonnement direct du soleil.
- Stockage entre 0 et 40 °C.
- Conserver le récipient hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
- Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
- Protéger contre le gel.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

- VLEP: valeur limite d'exposition professionnelle
- IOELV: Indicative Occupational Exposure Limit Values, valeur limite du lieu de travail à caractère indicatif de la Union européenne

107-21-1 éthane-1,2-diol		
VLEP (France)		Valeur momentanée: 104 mg/m³, 40 ppm Valeur à long terme: 52 mg/m³, 20 ppm risque de pénétration percutanée
IOELV (Union Européenne)		Valeur momentanée: 104 mg/m³, 40 ppm Valeur à long terme: 52 mg/m³, 20 ppm Peau
· DNEL		
107-21-1 éthane-1,2-diol		
Dermique	DNEL (travailleur, long terme, systémique)	106 mg/kg bw/day (homme)
	DNEL (consommateur, long terme, systémique)	53 mg/kg bw/day (homme)
Inhalatoire	DNEL (travailleur, long terme, local)	35 mg/m³ (homme)
	DNEL (consommateur, long terme, local)	7 mg/m³ (homme)

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 17.12.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 10.12.2024

Nom du produit : Robbyrob Kühlerfrostschutz R11 blau

(suite de la page 4)

29385-43-1 méthyl-1H-benzotriazole

Oral	DNEL (consommateur, long terme, systémique)	0,01 mg/kg bw/day (.)
Dermique	DNEL (travailleur, long terme, systémique)	0,3 mg/kg bw/day (.)
	DNEL (consommateur, long terme, systémique)	0,01 mg/kg bw/day (.)
Inhalatoire	DNEL (travailleur, long terme, systémique)	21,2 mg/m³ (.)
	DNEL (consommateur, long terme, systémique)	0,35 mg/m³ (.)

· PNEC**29385-43-1 méthyl-1H-benzotriazole**

PNEC aqua (freshwater)	0,008 mg/L (.)
PNEC aqua (marine water)	0,02 mg/L (.)
PNEC STP - Station d'épuration des eaux usées	39,4 mg/L (.)
PNEC sediment (freshwater)	0,117 mg/kg sedim. dw (.)
PNEC sediment (marine water)	0,0187 mg/kg sedim. dw (.)
PNEC aqua (intermittent releases)	0,086 mg/L (.)

· Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition**· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****· Protection respiratoire :**

Non nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Filtre A2/P2

· Protection des mains :

Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Butylcaoutchouc

Gants en néoprène

Gants en PVA

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Pour les récipients ayant une épaisseur de couche de 0,4 mm le temps de pénétration se monte au moins à 480 minutes.

· Protection des yeux/du visage Porter les lunettes de protection/protection du visage.**· Protection du corps :** Vêtement de protection étanche

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**· Indications générales.****· État physique**

liquide

· Couleur :

divers, selon l'encrage

· Odeur :

inodore

· Seuil olfactif:

Non déterminé.

· Point de fusion :

< -18 °C

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 17.12.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 10.12.2024

Nom du produit : Robbyrob Kühlerfrostschutz R11 blau

(suite de la page 5)

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition · Limites inférieure et supérieure d'explosion · inférieure : · supérieure : · Point d'éclair : · Température d'inflammation : · SADT · pH à 20 °C · Viscosité : · Viscosité cinématique · dynamique : · Solubilité · l'eau : · Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) · Pression de vapeur à 20 °C: · Densité et/ou densité relative · Densité à 20 °C: · Densité relative. · Densité de vapeur:	197,4 °C 3 Vol % 53 Vol % 111 °C Non déterminé. Non déterminé. 8 Non déterminé. Non déterminé. entièrement miscible 5,5 - 7,2 0,1 hPa 1,1 g/cm³ Non déterminé. Non déterminé.
· 9.2 Autres informations · Aspect: · Forme : · Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité. · Danger d'explosion : · Modification d'état · Vitesse d'évaporation.	liquide Non déterminé. Non déterminé.
· Informations concernant les classes de danger physique · Substances et mélanges explosibles · Gaz inflammables · Aérosols · Gaz comburants · Gaz sous pression · Liquides inflammables · Matières solides inflammables · Substances et mélanges autoréactifs · Liquides pyrophoriques · Matières solides pyrophoriques · Matières et mélanges auto-échauffants · Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau · Liquides comburants · Matières solides comburantes · Peroxydes organiques · Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux · Explosibles désensibilisés	néant néant néant néant néant néant néant néant néant néant néant néant néant néant néant néant néant néant

* RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 17.12.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 10.12.2024

Nom du produit : Robbyrob Kühlerfrostschutz R11 blau

(suite de la page 6)

- 10.2 Stabilité chimique
- Informations sur la durée de conservation Le produit est stable.
- Décomposition thermique / conditions à éviter :
Pas de décomposition en cas d'usage conforme aux spécifications.
Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue
- 10.4 Conditions à éviter : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles :
Agents oxydants forts
acides et bases forts
- 10.6 Produits de décomposition dangereux : Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

* RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- Toxicité aiguë :
Nocif en cas d'ingestion.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :		
ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))		
Oral	LD50	525 - 526 mg/kg

107-21-1 éthane-1,2-diol		
Oral	LD50	7.712 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	> 3.500 mg/kg (souris)

29385-43-1 méthyl-1H-benzotriazole		
Oral	LD50	720 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	> 2.000 mg/kg (lapin) (OECD 402)

- Effet primaire d'irritation :
 - de la peau : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - des yeux : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation :
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagenicité sur les cellules germinales
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité :
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée
Risque présumé d'effets graves pour les reins à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Ingestion.
- Danger par aspiration
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Indications toxicologiques complémentaires :

Toxicité par administration répétée		
107-21-1 éthane-1,2-diol		
Oral	NOAEL (90d)	150 mg/kg bw/day (rat) (OECD 408)
29385-43-1 méthyl-1H-benzotriazole		
Oral	NOAEL (28d)	150 mg/kg bw/day (rat) (OECD 407)

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 17.12.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 10.12.2024

Nom du produit : Robbyrob Kühlerfrostschutz R11 blau

(suite de la page 7)

· 11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

* RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique :

107-21-1 éthane-1,2-diol

EC50 (statique)	> 10.000 mg/l/16h (Pseudomonas putida) (DIN 38412, part 8)
EC50 (statique)	> 100 mg/l/48h (Daphnia magna) (OECD 202)
EC50	6.500 - 13.000 mg/l/96h (Raphidocelis subcapitata) (EPA 600/9-78-018, 1978)
LC50 (statique)	72.860 mg/l/96h (Pimephales promelas)

29385-43-1 méthyl-1H-benzotriazole

LC50	> 100 mg/l (poisson) (OECD 203)
EC50	15,8 mg/l/48h (.) (OECD 202) Daphnia galeata
IC50	53 mg/l/72h (Skeletonema costatum) (ISO 10253)

· 12.2 Persistance et dégradabilité : Biodégradable.

· Autres indications : Aucune donnée relative à la préparation n'est disponible.

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation : Potentiel de bioaccumulation insignifiant.

· 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT : Non applicable.

· vPvB : Non applicable.

· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· 12.7 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Autres indications écologiques :

· Indications générales :

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

* RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation :

Le choix des codes issus de la nomenclature européenne des déchets listé ci-après est basé sur l'utilisation prévue du produit.

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets

07 00 00	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE
07 01 00	déchets provenant de la fabrication, formulation, distribution et utilisation (FFDU) de produits organiques de base
07 01 04*	autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques
16 00 00	DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE
16 01 00	véhicules hors d'usage de différents moyens de transport (y compris machines tous terrains) et déchets provenant du démontage de véhicules hors d'usage et de l'entretien de véhicules (sauf chapitres 13, 14, et sections 16 06 et 16 08)
16 01 14*	antigels contenant des substances dangereuses
HP5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 17.12.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 10.12.2024

Nom du produit : Robbyrob Kühlerfrostschutz R11 blau

(suite de la page 8)

HP6 Toxicité aiguë

· **Emballages non nettoyés :**· **Recommandation :**

L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.

Emballages purifiés doit être alimenter au cycle des matériaux recyclable.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.

· **Produit de nettoyage recommandé :** Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.* **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	
· DOT, ADR/RID, IMDG, IATA	néant
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
· DOT, ADR/RID, IMDG, IATA	néant
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· DOT	
· Classe	néant Pas de produit dangereux
· ADR/RID, ADN, IMDG, IATA	
· Classe	néant
· 14.4 Groupe d'emballage	
· DOT, ADR/RID, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport :	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus
· "Règlement type" de l'ONU:	néant

* **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**· **Directive 2012/18/UE**· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.· **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**· **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 17.12.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 10.12.2024

Nom du produit : Robbyrob Kühlerfrostschutz R11 blau

(suite de la page 9)

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues
--

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers
--

Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales :

· **Indications sur les restrictions de travail :** Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes

· **Classe de pollution des eaux :**

· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57
--

Aucun des composants n'est compris.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

* RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Cette fiche de données de sécurité prend en compte les exigences d'étiquetage du règlement (UE) 2022/692 adaptant le règlement (CE) n° 1272/2008 (18e ATP du règlement CLP).

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences des règlements (UE) 2015/830 et 2020/878 pour l'adaptation de l'annexe II du règlement (CE) 1907/2006.

· **Raisons pour modifications**

Nouvelles informations sur la classification des ingrédients ou nouvelles informations toxicologiques.

· **Phrases importantes**

Les phrases données ici ne sont pas des éléments d'étiquetage pour le produit mais répètent les propriétés des ingrédients mentionnés dans la section 3.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Service établissant la fiche technique :**



Elaboration de la Fiche de données de sécurité:
DEKRA Assurance Services GmbH, Hanomagstr. 12, D-30449 Hanovre, Allemagne,
Tél.: (+49) 511 42079 - 0, reach@dekra.com.

© DEKRA Assurance Services GmbH. Aucune modification de ce document sans autorisation expresse écrite de DEKRA Assurance Services GmbH.

· **Date de la version précédente:** 06.06.2023

· **Numéro de la version précédente:** 3

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 17.12.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 10.12.2024

Nom du produit : Robbyrob Kühlerfrostschutz R11 blau

(suite de la page 10)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

ATE: Acute toxicity estimate values (ETA Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë)

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2

Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

· * **Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR
